

Synthèses Bon Etat Ecologique – Présentation

La DCSMM fixe pour objectif l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des eaux marines. Le bon état écologique correspond à un fonctionnement sain des écosystèmes (aux niveaux biologique, physique chimique et sanitaire). Les paramètres précis de définition des conditions de ce bon état écologique sont déterminés au niveau national par chaque Etat membre qui réalise, sur cette base, une évaluation de l'état écologique effectif de ses eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces dernières.

L'évaluation du bon état écologique est mise à jour tous les six ans. Elle s'appuie sur 11 « descripteurs thématiques »¹ de l'état écologique du milieu marin, définis par la DCSMM. Pour en évaluer l'atteinte au titre des 11 descripteurs, les Etats membres s'appuient sur les normes méthodologiques définies par la Commission européenne et précisées par les experts au regard de la meilleure connaissance disponible. Sur cette base, des travaux d'évaluation sont réalisés par des organismes scientifiques (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, Muséum national d'Histoire naturelle, Cedre, Bureau de Recherches Géologiques et Minières, Office Français de la Biodiversité, Université Pierre et Marie Curie, CNRS-Pelagis-La Rochelle Université, Université de Liège, service hydrographique et océanographique de la Marine, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Les synthèses relatives au Bon Etat Ecologique (BEE) présentent les méthodes utilisées et les résultats produits pour cette évaluation sur les quatre sous-régions marines définies pour la France : La Manche-mer du Nord (MMN), les mers celtiques (MC), le golfe de Gascogne (GdG) et la Méditerranée occidentale (MO).

Ainsi, une synthèse est produite pour chaque descripteur sur chacune des sous-régions marines, à l'exception du descripteur 4 – Réseaux trophiques pour lequel il n'existe pas à l'heure actuelle de méthode d'évaluation ni de développement en cours. L'évaluation de ce descripteur représente ainsi un enjeu important pour le prochain cycle de la DCSMM.

Les documents stratégiques de façade, instrument de mise en œuvre de la DCSMM en France, intègrent ensuite les résultats de ces évaluations sous forme de synthèse.

Les messages clés de ces évaluations figurent dans le dossier du maître d'ouvrage produit pour les débats publics. Les synthèses, qui seront intégrées aux documents stratégiques de façade mis à jour, ont ainsi vocation à fournir des éléments plus détaillés sur l'état écologique du milieu marin, en complément de ces messages-clés.

¹ D1-Biodiversité (subdivisé en D1 – Habitats benthiques, D1 – Habitats pélagiques, D1 – Mammifères marins, D1 – Oiseaux marins, D1 – Poissons et Céphalopodes, D1 – Tortues marines), D2 – Espèces non indigènes, D3 – Espèces commerciales, D4 – Réseaux trophiques, D5 – Eutrophisation, D6 – Intégrité des fonds, D7 – Changements hydrographiques, D8 – Contaminants, D9 – Questions sanitaires, D10 – Déchets marins, D11 – Bruit sous-marin.